



VILLE DE
Launaguet

DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2025-041

OBJET : REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE - Référence : 2025-005-MAPA

Décision de l'attribution et des conditions

LE MAIRE,

Vu le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020.05.27.021-2 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, prise conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Launaguet et notamment l'article 4 « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalables, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Considérant que le marché de conception pour le marché "REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE" a été attribué à SOCONER, 3 allée Jules GUESDE, 31000 TOULOUSE ;

Considérant le DCE N° 2025-005-MAPA relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, SOCONER, 3 allée Jules GUESDE, 31000 TOULOUSE ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 300.000,00 € HT ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 9 juillet 2025 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 6 novembre 2025 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- MISSENARD CLIMATIQUE QUINT B, 49 BOULEVARD DE THIBAUD, 31100 TOULOUSE (241.877,00 € HT soit 290.252,40 TTC) ;

- SPIE FACILITIES, 70 CHEMIN DE PAYSSAT, CS 34056, 31029 TOULOUSE CEDEX 4 (305.183,35 € HT soit 366.220,02 TTC) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- MISSENARD CLIMATIQUE QUINT B, 49 BOULEVARD DE THIBAUD, 31100 TOULOUSE (253.281,00 € HT soit 303.937,20 € TTC)

- SPIE FACILITIES, 70 CHEMIN DE PAYSSAT, CS 34056, 31029 TOULOUSE CEDEX 4 (256.876,73 € HT soit 308.252,08 € TTC)

Considérant le rapport d'analyse des offres du 4 août 2025 rédigé par le maître d'oeuvre, SOCONER, 3 allée Jules GUESDE, 31000 TOULOUSE ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SPIE FACILITIES, 70 CHEMIN DE PAYSSAT, CS 34056, 31029 TOULOUSE CEDEX 4 pour un montant de 256.876,73 € HT soit 308.252,08 € TTC (après négociation) ;

Considérant que toutes les formalités préparatoires relatives à la conception et à l'attribution ont été remplies et que, par conséquent, l'ordre de commencement peut être donné au titulaire SPIE FACILITIES, 70 CHEMIN DE PAYSSAT, CS 34056, 31029 TOULOUSE CEDEX 4 ;

Considérant qu'il est proposé de fixer la date de commencement au 8 septembre 2026 et d'en informer le titulaire de manière formelle ;

Considérant que le titulaire est tenu de terminer le marché dans un délai de 6 mois à dater du jour indiqué dans l'ordre de commencement ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget 2025 ;

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises N° 2025-005-MAPA et le montant estimé du marché "REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE", établi par le maître d'œuvre, SOCONER, 3 allée Jules GUESDE, 31000 TOULOUSE. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Le montant estimé s'élève à 300.000,00 € HT.

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 4 août 2025, rédigé par le maître d'œuvre, SOCONER, 3 allée Jules GUESDE, 31000 TOULOUSE.

Article 4 :

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SPIE FACILITIES, 70 CHEMIN DE PAYSSAT, CS 34056, 31029 TOULOUSE CEDEX 4 pour un montant de 256.876,73 € HT soit 308.252,08 € TTC (après négociation), ci-joint en annexe.

Article 5 :

D'approuver la date de commencement de ce marché, soit le 8 septembre 2025. Le titulaire est tenu de terminer le marché dans un délai de 6 mois.

Article 6 :

D'avertir le titulaire par envoi recommandé de cette date de commencement.

Article 7 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Article 8 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget 2025.

Article 9 :

Monsieur le Maire rendra compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à LAUNAGUET, le 17/10/ 2025

Le Maire,
Michel ROUGÉ





**Mairie de Launaguet
95 chemin des Combes
31140 - LAUNAGUET**

Marché public de travaux

REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique

Acte d'Engagement (A.E.)

SOMMAIRE

Article 1.	Identification de l'acheteur	3
Article 2.	Contractant	3
Article 3.	Étendue du marché public.....	4
Article 4.	Prix	4
Article 5.	Durée et/ou Délais d'exécution du marché public	4
Article 6.	Paieement.....	5
Article 7.	Avance.....	5
Article 8.	Signature du marché ou de l'accord-cadre.....	6
Article 9.	Acceptation de l'offre par le maître d'ouvrage	6
Article 10.	Notification du marché au titulaire (date d'effet du marché).....	6
Article 11.	Nantissement ou cession de créances.....	7
ANNEXE 1 –	DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS.....	8

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Mairie de Launaguet
Adresse	95 chemin des Combes 31140 - LAUNAGUET
Adresse électronique	courrier@mairie-launaguet.fr
Numéro de téléphone	05 61 74 07 16
Signataire du marché	Michel ROUGE Maire
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Michel ROUGE Maire
Comptable assignataire	Service de gestion comptable (SGC) - Toulouse couronne Est

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	Mathieu MARBEZY
Agissant en qualité de	Chef de Département Midi-Pyrénées

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société SPIE Facilities sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	SPIE Facilities
Adresse	70 chemin de Payssat - CS 34056 31029 TOULOUSE Cedex 4
Adresse électronique	co-offremsmp.sso@spie.com
Numéro de téléphone	05 61 36 75 75
Télécopie	/

Numéro de SIRET	538 700 022 00170
Code APE	4321A
Numéro de TVA intracommunautaire	FR 53 538 700 022

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

, désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DU MARCHÉ PUBLIC

REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Cet acte d'engagement correspond :

☒ à l'ensemble du marché public

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations du marché public concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués dans l'annexe financière (bordereau des prix unitaires).

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ PUBLIC

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 6 mois.

La date de début du marché public est prévue le 25 août 2025 ou le jour de la notification au(x) titulaire(x) si celle-ci intervient postérieurement au 25 août 2025.

La date de fin prévisionnelle du marché public est prévue le 31 décembre 2026.

La durée du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Période de préparation :

Une période de préparation de 2 mois est prévue.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est égal à la durée du marché.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Ouvert au nom de	SPIE Facilities
Pour les prestations suivantes	remplacement des installations de chauffage
Domiciliation	NATIXIS PARIS (99999)
Code banque	30007
Code guichet	99999
N° de compte	04770136000
Clé RIB	64
IBAN	FR76 3000 7999 9904 7701 3600 064
BIC	NATXFRPXXX

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance :

Candidat individuel ou co-traitant 1 (mandataire)	☐ OUI ☒ NON
Cotraitant 2	☐ OUI ☐ NON
Cotraitant 3	☐ OUI ☐ NON
Cotraitant 4	☐ OUI ☐ NON
Cotraitant 5	☐ OUI ☐ NON

NOTA : Si aucune case n'est cochée le maître d'ouvrage considérera l'avance comme refusée.

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mathieu MARBEZY Chef de Département Midi-Pyrénées	Toulouse, 08 juillet 2025	Signé numériquement par: MATHIEU MARBEZY Organisme: SPIE FACILITIES Unité organisationnelle: 0002 538700022 Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD); Signature and Authentication; Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD); Authentication and Signature Date: 03/09/2025 09:35:09

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
Michel ROUVE Maire	Launaguet 08/09/2025	

Elle est complétée par les annexes suivantes² :

- ☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- ☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- ☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHÉ)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A	
Le	
Signature	

En cas d'envoi via le profil acheteur :

Coller ci-dessous l'avis de réception électronique, valant date de notification du marché.

Collez ICI

² Cocher la case correspondante

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
TOTAL :				

ARTICLE 11. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

☐ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché <i>(indiquer le montant en chiffres et lettres)</i> :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à <i>(indiquer en chiffres et en lettres)</i> :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par et évaluée à <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	

A	
Le	
Signature	